

Délibération DEL-B-2025-050

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 JUIN 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 14h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (19) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Jean-Yves BILHEU, Johnny BROSSEAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claire PAULIC, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (1) : Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU,

Absents (7) : Cécile VRIGNAUD, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Sébastien GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 04-06-2025

Secrétaire de séance : Marie JARRY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Programme Territoires d'Industrie 2023-2027: demande de financement de l'ingénierie territoriale 2025 "Cheffe de projet Territoire d'Industrie"

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président .

Considérant le volet territorial de la politique industrielle de la France ;

Considérant l'ouverture de la plateforme de candidature aux territoires souhaitant être labellisés Territoires d'Industrie pour la période 2023-2027 lors du Conseil National de l'Industrie (Communiqué de Presse du 23 juin 2023) ;

Considérant le dépôt de la candidature de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais au programme pour la période 2023-2027 en date du 22 septembre 2023 sur le périmètre seul de l'intercommunalité ;

Considérant l'officialisation de la labellisation du Territoire d'Industrie « Bocage Bressuirais » au titre de la phase 2023-2027 du programme national lors de la présentation de la nouvelle carte des 183 territoires labellisés à l'occasion de l'assemblée générale des Territoires d'Industrie à Chalon-sur-Saône le 9 novembre 2023 ;

Considérant le cadre d'intervention de l'Etat en matière d'ingénierie territoriale par délégations de crédits du FNADT sur le budget opérationnel du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique de l'aménagement du territoire » de la région Nouvelle-Aquitaine pour 2024.

L'annonce de la seconde phase du programme Territoires d'industrie sur 2023-2027 faite par le Président de la République le 11 mai 2023 lors de la présentation du plan d'actions en faveur de la réindustrialisation de la nation, s'inscrit dans la stratégie du gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires.

L'objectif de ce dispositif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics (collectivités territoriales, EPCI, Etat, opérateurs...) et les acteurs industriels d'un territoire, afin d'identifier les besoins de ce territoire et de concentrer les moyens d'actions pour y répondre.

Par information en date du 27 novembre 2023, la Délégation aux Territoires d'industrie, composée de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et de la Direction générale des entreprises, a confirmé que la candidature de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a été acceptée.

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais constitue le Territoire d'Industrie « Bocage Bressuirais ». Ce territoire fait partie des 16 territoires labellisés Territoires d'Industrie en Nouvelle-Aquitaine parmi les 183 territoires labellisés en France.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels.

Ainsi, elle :

- a défini les enjeux du territoire, ses ambitions et priorités ;
- a mobilisé les moyens nécessaires pour élaborer le projet du Territoire d'Industrie et en assure un pilotage local réactif ;
- va mener les actions issues des orientations stratégiques du programme.

L'accompagnement au service des territoires à forte dimension industrielle s'inscrit au cœur de la politique territoriale de l'Etat. A ce titre, il entend mobiliser un éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets locaux des territoires.

Dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, l'Etat a souhaité affirmer son soutien à destination des territoires les plus industriels du pays. L'offre de services qui est proposée dans le dispositif met l'accent sur l'ingénierie pour accompagner les projets identifiés en faveur du développement industriel.

En effet, la capacité des Territoires d'Industrie à faire de l'industrie un projet de territoire, à l'accompagner et le mettre en œuvre pour accélérer le développement des projets industriels locaux est étroitement liée aux moyens d'ingénierie dont ils sont dotés.

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, il est proposé de solliciter auprès du FNADT le financement du poste d'ingénierie suivant :

- 0,5 ETP pour la Chargée de Développement Économique – Cheffe de projet Territoires d'Industrie

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais porte l'intégralité du poste ci-dessus présenté.

Dépenses	TTC	Recettes		%	État d'avancement subventions
	2025		2025		
Dépenses éligibles	25 000 €	Subventions	15 000 €	60 %	
Temps de travail (0,5 ETP)	25 000 €	État FNADT	15 000 €	60 %	A solliciter
		Autofinancement	10 000 €	40 %	
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €	100 %	

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter auprès du FNADT les aides au financement du poste présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à saisir toute instance représentative de l'Etat et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **17 JUIN 2025**

Notifié ou publié le **17 JUIN 2025**

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

